

Réunion du 3 octobre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Denis SCHULTZ

**N° CP/2016/484 - Construction de logements sociaux - 1323
PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale
pour la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 177 400 € au titre la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département à OPUS 67 pour la réalisation de deux opérations situées avenue de Strasbourg à BRUMATH selon le détail ci-après :

- Agrément et financement de l'acquisition-amélioration de vingt-deux logements collectifs PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) de la résidence d'accueil à hauteur de 173 800 €.
- Agrément et financement de l'opération de construction de huit logements collectifs PLUS (prêt locatif à usage social) représentant une subvention de 3 600 €.

Elle décide également de porter à hauteur de 300 000 € le montant de la subvention, au titre des aides à la pierre, pour l'opération de résidence séniors à Woerth conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Sauer-Péchelbronn, ainsi que d'actualiser la répartition des agréments PLUS et PLAI. Ainsi l'aide initiale de l'Etat (123 500 € pour 19 PLAI, subvention décidée par la Commission Permanente le 6 octobre 2014) est actualisée à 91 000 € pour 14 PLAI et 5 PLUS, sans impacter la subvention départementale contractualisée avec la Communauté de Communes.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention type d'attribution et de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, et, respectivement, OPUS 67 et la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et les maîtres d'ouvrage.

Non participation au vote : Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161003-lmc1103338-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 10/10/16